

Déclaration préalable

Motion

Madame l'Inspectrice d'académie,
Mesdames et messieurs les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les membres de la commission paritaire départementale,

Lundi 24 novembre des faits d'une extrême gravité se sont produits en Isère, à Grenoble : 3 enfants d'une même famille, scolarisés à l'école du jardin de ville à Grenoble, ont été retirés de l'école pendant les heures de classe par leurs parents sous escorte policière.

Cette famille de quatre enfants avait fait apparemment une demande de titre de séjour.

Elle a été immédiatement conduite au centre de rétention de Saint-Exupéry. Elle a été reconduite à la frontière dès le lendemain matin.

C'est à notre connaissance une première dans une école de l'Isère.

Les représentants des personnels élus à la CAPD, membres des organisations syndicales PAS, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SNUipp-FSU, s'indignent et sont profondément choqués par de telles pratiques.

Ces faits marquent un tournant extrêmement grave concernant la reconnaissance et l'application du droit à la scolarisation de tous les enfants dans notre département, quelque soit la situation administrative de leurs parents, comme cela a toujours été affirmé ici en commission paritaire par l'Inspecteur d'académie.

Nous vous demandons Madame l'Inspectrice d'académie de façon tout à fait solennelle des explications et des informations complètes sur ce qui s'est passé pour cette famille.

Nous demandons que ces enfants retrouvent au plus vite leurs camarades de classe.

Nous enseignants, demandons solennellement à notre administration de tout mettre en œuvre pour que l'école reste un lieu d'enseignement, protégé de toute violence extérieure où les enfants sont accueillis en toute sécurité et qu'une telle situation ne se reproduise sous aucun prétexte.

Nous demandons que soit soumise à la Commission administrative de ce jour la motion suivante :

« La Commission administrative paritaire départementale de l'Isère, réunie le 27 novembre condamne de la manière la plus solennelle les faits qui se sont déroulés à l'école du Jardin de ville à Grenoble : 3 enfants d'une même famille, scolarisés dans cette école ont été retirés de l'école pendant les heures de classe par leurs parents sous escorte policière pour être conduits en centre de rétention et expulsés dès le lendemain matin.

Elle demande que Monsieur le Préfet de l'Isère fournisse des informations complètes sur le sort réservé à ces enfants et leur famille et l'assurance que le droit à l'éducation tel qu'il est inscrit dans la convention internationale des droits de l'enfant soit préservé pour ces enfants.

Elle demande à Monsieur le Préfet l'assurance que de tels faits ne reproduisent jamais plus dans les écoles qui doivent rester un lieu d'enseignement, protégé de toute violence extérieure où les enfants sont accueillis en toute sécurité. »

Les représentants des personnels élus à la CAPD, membres des organisations syndicales PAS, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SNUipp-FSU.